Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DF2026-107-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

DF 2026/107

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 29
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 3
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

REMISE PARTIELLE DE LOYER AUX LOCATAIRES DU NIVEAU 2 DU PARKING DU TEMPLE EN RAISON DE L'INDISPONIBILITÉ TEMPORAIRE DES PLACES DE STATIONNEMENT LIEE AUX TRAVAUX D'ETANCHEITE REALISES SOUS LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE BOLBEC

BUDGET ANNEXE LOCATIONS

– – – –

Rapporteur : Monsieur Florian COURRAEY

La commune de Bolbec met en location les emplacements du parking du Temple aux usagers qui souhaitent en bénéficier, en contrepartie d'un loyer.

Entre le 11 mai et le 19 août dernier, des travaux d'étanchéité, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, ont été réalisés au niveau 2 dudit parking rendant indisponibles, sur certaines périodes, des emplacements loués.

De nombreux locataires ont sollicité la Ville en vue d'obtenir une remise sur le loyer à la hauteur du préjudice subi.

…/…

Il est proposé d'accorder une remise partielle de loyer aux locataires concernés, au prorata du nombre de jours d'indisponibilité de leur emplacement de stationnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération FIN 2014/39 en date du 13 novembre 2013 portant fixation des tarifs de location des emplacements du parking du Temple,

VU la délibération susvisée fixant le tarif mensuel du loyer d'un emplacement du niveau 2 à 17,84 € indexé chaque année sur l'Indice de Référence des Loyers, ce tarif s'établissant en 2026 à **21,26 €** par mois,

VU les conventions de location des emplacements de stationnement situés au niveau 2 du parking du Temple,

VU les travaux d'étanchéité réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Bolbec,

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux a entraîné, pendant certaines périodes, l'indisponibilité temporaire de places de stationnement situées au niveau 2 du parking du Temple ;

CONSIDÉRANT que cette indisponibilité a privé les locataires concernés de la jouissance de leur emplacement pendant la durée des travaux ;

CONSIDÉRANT que les loyers des emplacements sont payables à terme à échoir et que les titres de recettes correspondant aux périodes concernées par le début des travaux ont, en conséquence, été émis ;

CONSIDÉRANT que la quasi-totalité des titres émis pour le deuxième trimestre ont d'ores et déjà été acquittés par les locataires ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, afin de tenir compte de l'indisponibilité temporaire des emplacements, d'accorder aux locataires concernés une remise partielle de loyer, calculée au prorata de la durée d'indisponibilité de leur emplacement ;

CONSIDÉRANT que cette remise sera imputée sur le montant dû au titre des loyers du troisième trimestre ;

CONSIDÉRANT le décompte de l'indisponibilité des emplacements, ci-après, établi par les services municipaux :

Numéros d'emplacement par convention pour un même locataire	Nombre de places	Période d'indisponibilité		Tarif mensuel Total (€)	Remboursement par période (€)	Remboursement Total (€)
		Date début	Date fin			
17	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
30	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
36	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
11	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
2-3-4-5-6-12-33	7	18/05/2026	06/07/2026	148,82	230,44 €	**309,98 €**
		16/07/2026	17/07/2026		9,59 €	
38	1	11/05/2026	19/08/2026	21,26	69,95 €	
10-22	2	18/05/2026	06/07/2026	42,52	69,96 €	**72,70 €**
		16/07/2026	17/07/2026		2,74 €	
7-29-34-35	4	18/05/2026	06/07/2026	85,04	139,92 €	**145,40 €**
		16/07/2026	17/07/2026		5,48 €	
16	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
23	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
40	1	11/05/2026	24/07/2026	21,26	52,12 €	**52,12 €**
18-28	2	18/05/2026	06/07/2026	42,52	69,96 €	**72,70 €**
		16/07/2026	17/07/2026		2,74 €	
15	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
8-20-21	3	18/05/2026	06/07/2026	63,78	104,94 €	**151,57 €**
		16/07/2026	17/07/2026		4,11 €	
41	1	11/05/2026	10/07/2026	21,26	42,52 €	
31	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
19	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
25	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**106,30 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
39	1	11/05/2026	19/08/2026	21,26	69,95 €	
37	1	11/05/2026	19/08/2026	21,26	69,95 €	**112,47 €**
42	1	11/05/2026	10/07/2026		42,52 €	
9	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
13	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
14	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
24	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	
27	1	18/05/2026	31/05/2026	21,26	9,60 €	**9,60 €**
32	1	18/05/2026	06/07/2026	21,26	34,98 €	**36,35 €**
		16/07/2026	17/07/2026		1,37 €	

CONSIDÉRANT que **4** locataires du niveau 2 ont été contraints de stationner leur véhicule aux niveaux **0 et 1** durant la période d'indisponibilité de leur emplacement habituel, dont le loyer mensuel est plus élevé que celui du niveau 2 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder aux locataires des emplacements de stationnement situés au niveau 2 du parking du Temple une remise partielle de loyer au titre des périodes durant lesquelles leur emplacement a été rendu indisponible en raison des travaux d'étanchéité réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Bolbec,
- de fixer le montant de la remise accordée à chaque locataire au prorata du nombre de jours d'indisponibilité effective de son emplacement, selon le décompte établi par les services municipaux,
- d'imputer le montant de la remise accordée sur les loyers dus au titre du troisième trimestre 2026.
- d'appliquer, pour la période durant laquelle les emplacements habituels du niveau 2 étaient indisponibles, le montant du loyer correspondant à un emplacement du niveau 2 aux locataires ayant été contraints de stationner leur véhicule aux niveaux 0 et 1,
- de rembourser au locataire de l'emplacement n° 27 le montant de la remise calculée du fait qu'il a résilié son contrat au 31 mai 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son en absence, tout élu dûment habilité, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ